

Séances plénières

- **MERCREDI 19 JUIN 2013 APRÈS-MIDI (149)**
JEUDI 20 JUIN 2013 APRÈS-MIDI (150)

PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS

1. Projet de loi portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012, n° 2830/1.

Le projet de loi n° 2830 est adopté par 111 voix contre 23

2. - Proposition de loi (MM. Joseph George et David Clarinval, Mmes Leen Dierick et Isabelle Emmery, M. Willem-Frederik Schiltz et Mme Ann Vanhest) relative aux volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants fossiles mis annuellement à la consommation, n°s 2866/1 à 3.
- Proposition de loi (M. Bert Wollants, Mmes Nadia Sminate et Reinilde Van Moer et M. Flor Van Noppen) modifiant la législation en ce qui concerne l'utilisation de biocarburants, n° 2026/1.

Cette proposition de loi remplace la loi du 22 juillet 2009 relative à l'obligation d'incorporation des biocarburants dans les carburants fossiles, qui a été prolongée le 1er juillet 2011 et qui prend fin le 30 juin 2013.

La proposition de loi n° 2866 est adoptée par 85 voix contre 12 et 38 abstentions

3. Projet de loi modifiant les dispositions du Code judiciaire relatives à la discipline, n°s 2790/1 à 6.

Le projet de loi n° 2790 est adopté par 96 voix contre 1 et 34 abstentions

4. Proposition de loi (Mmes Kattrin Jadin et Karine Lalieux et MM. Willem-Frederik Schiltz et Joseph George) interprétative de l'article 97 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, n^{os} 1991/1 à 7.

Cette proposition de loi a pour objectif de mettre fin à la vive controverse existant depuis près de vingt ans sur la question de savoir si un caractère aléatoire au sens du Code civil est ou non indispensable à la qualification de "contrat d'assurance vie".

Le texte légal proposé répond par la négative à la question, au regard des critères retenus par la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre.

La proposition de loi n° 1991 est adoptée par l'unanimité des 135 voix

5. Proposition de loi (MM. Bert Schoofs, Gerolf Annemans et Peter Logghe) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la possibilité d'opposition de l'autorité saisie, n^{os} 2277/1 en 2.

La proposition de loi n° 2277 est adoptée par 95 voix contre 35 et 1 abstention